38

REPUBLIQUE D' ANGOLA
MISSION PERMAMENTE D'ANGOLA
AUPRES DE L 'OFFICE DES NATIONS UNIES
À GENEVE

Intervention de Son Excellence Mr Apolinário Correia, Ambassadeur et Représentant Permanent d'Angola à la 14eme Session du 2eme Cycle de l' Examen Périodique Universelle de la Confederation Helvetique (Suisse)

Madame la Présidente,

La République d'Angola souhaite tout d'abord remercier Mr. Didier Burkhalter, Chef du département Fédéral des Affaires Etrangers et la délégation qui lui accompagne, pour la présentation de leur rapport national, et de leur disponibilité pour un dialogue ouvert et constructive dans le cadre de l'Examen Périodique Universel.

L'Angola prends note des efforts employées par la Confédération Suisse dans la lutte contre la discrimination raciale. Son adhésion au consensus du document finale de la conférence d'examen de Durban a tenue a Genève en 2009 et la publications du guide juridique du service de lutte contre le racisme, démontrent l'engament de la suisse vers cet question.

D'après le rapport national, en Novembre 2011, le Conseil fédéral a commencé une consultation sur un projet de modification partielle qui serait rebaptisé «Loi fédérale sur les étrangers et leur intégration", afin de réglementer plus strictement le droit à l'intégration et à accroître la participation active des personnes concernées. Ainsi notre délégation aimerais savoir à quel stade sont ses consultations?

En guise de conclusion notre délégation recommande à la Confédération suisse à poursuivre leurs efforts pour assurer une meilleure intégration des étrangers dans la société suisse.

Je vous remercie